



COMMISSION DES FINANCES DU 03 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Présents : M et Mmes. Joël FOUILLER, Jean-Louis SOLA, Pascal GROSJEAN, Éric PALMA, André FREYTAG, (suppléant Claude Morel excusé) Véronique DEBUE, Stella COSTA DGS,

Absent excusé : Claude Morel

Absent : David LAGORCE

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Louis SOLA, adjoint aux finances.

Il aborde l'ordre du jour.

- 1) Approbation du PV de la réunion du 28 juillet 2016 : PV approuvé à l'unanimité.
- 2) Suivi budgétaire au 30 septembre 2016

21) Dépenses de fonctionnement :

Les points significatifs sont les suivants :

- Le niveau de réalisé atteint est de 59.32%, donc inférieur aux prévisions du BP, qui devrait se situer à cette époque de l'année à 75% au maximum.
- Les charges à caractère général réalisé à 67.15% : les articles : 60622 carburants, 6261, frais d'affranchissement et 6262 frais de télécommunication font état d'une baisse significative par rapport à l'exercice précédent, due à une meilleure gestion de ces postes budgétaires. Les articles dont le réalisé est supérieur aux prévisions du BP (Ex : 60631-6064-6067-6135-615221-615228-6156) sont analysés et commentés par M. Sola, M. le Maire et Mme Costa.
- Les Charges de personnel sont réalisées à 69.97% inférieures aux prévisions du BP.

En ce qui concerne ce chapitre et la masse salariale en particulier, M. Sola indique que les différents articles qui la composent font l'objet d'une analyse détaillée au point suivant de l'ordre du jour.

- Les Autres charges de gestion courantes : le chapitre a été réalisé à 75.3% du fait du paiement de la contribution annuelle au service d'incendie (SDIS) au mois de juin, ainsi que le versement de la quasi-totalité des subventions aux associations et au CCAS.

22) Recettes de fonctionnement : Les recettes de fonctionnement sont enregistrées sans incident selon les prévisions budgétaires (section recettes de fonctionnement réalisée à 100%).

23) dépenses d'Investissement : les programmes détaillés sont commentés par M. Sola, tant en dépenses qu'en recettes. La plupart d'entre eux sont en cours de réalisation ou seront mis en œuvre prochainement.

La section d'investissement a été réalisée à 44.90%.

M. Sola constate que les recettes de fonctionnement, concernant les ventes des terrains du « Castellans » n'ont pas été encore enregistrées. Mme Costa confirme que les ventes n'ont pas encore été validées chez le notaire.

3) Analyse de la masse salariale au 30 juin 2016

M. Sola rappelle l'enjeu essentiel que représente ce chapitre (012) au regard de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif reste de stabiliser cette masse salariale au niveau atteint en 2015. M. le Maire rajoute qu'une baisse de ce chapitre reste envisageable mais que les efforts d'économies budgétaires sur tous les chapitres doivent être maintenus.

Le chapitre Charges de personnel, au 30 septembre 2016, révèle une baisse de -10896.50€ par rapport à 2015 à la même date. La masse salariale, elle, a diminué de 22674.92€. La politique d'adaptation permanente des effectifs, ainsi que la stratégie de non remplacement des départs à la retraite se poursuit.

4) Analyse des ratios d'autofinancement de la commune

| Intitulé | Montant brut 2014 | Montant en Euros par habitant 2014 | Moyenne nationale 2014 | Montant brut 2015 | Montant en Euros par habitant 2015 | Moyenne nationale 2015 |
|--|-------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------------------|------------------------|
| Excédent brut de fonctionnement (EBF) | 645 000 € | 137 € | 192 € | 636 000 € | 134 € | 201 € |
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 447 000 € | 95 € | 165 € | 474 000 € | 100 € | 174 € |
| Capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts | 131 000 € | 28 € | 90 € | 150 000 € | 31 € | 91 |

Ce tableau présente 3 types de ratios, ainsi que leurs évolutions constatées sur les 2 derniers exercices budgétaires achevés, comparés aux moyennes nationales par habitant.

- L'excédent brut de fonctionnement. (EBF)

C'est la capacité de la commune, d'extraire, du cœur de son fonctionnement, des sommes à affecter aux investissements : Il se calcule par différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, déduction faite des résultats financiers et exceptionnels.

L'EBF, reste stable à un niveau relativement élevé en montant malgré le fort impact financier relatif à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014.

D'autre part, le chiffre de l'EBF par habitant marque un différentiel important avec la moyenne nationale. Ce différentiel s'explique en grande partie par le montant du chapitre « frais de personnel ». Notre objectif est clairement dans l'avenir de stabiliser ce chapitre au niveau atteint en 2015 et toute la politique de gestion qui a été mise en place tend vers cet objectif : réorganisation permanente du personnel, mesures de lutttes contre l'absentéisme, non remplacement des départs à la retraite.

- La capacité brute d'autofinancement (CAF)

Elle se calcule en rajoutant à l'EBF, les résultats financiers et exceptionnels. C'est un élément qui s'apprécie en fonction des opérations exceptionnelles réalisées par la collectivité, des ventes de terrains par exemple, ainsi que les frais financiers remboursés par la commune au titre des emprunts en cours.

Les minorations affichées entre l'EBF et la CAF proviennent des frais financiers payés par la commune sur les exercices considérés soit, 251 k€ en 2014 et 247 k€ en 2015, sans avoir enregistré des produits exceptionnels notables.

Il convient de constater que le fort d'endettement de la commune, impacte lourdement notre gestion par le biais des frais financiers.

- La CAF nette du remboursement des emprunts

Sachant que le remboursement des emprunts est une dépense d'investissement, Ce ratio indique le montant net des sommes issues du fonctionnement qui pourront être affectées aux investissements, déduction faite du remboursement des emprunts en capital. (Capital des emprunts remboursé, 2014 :316 K€, 2015 : 325K€)

Là aussi, le niveau d'endettement de la commune est pénalisant. C'est un effet « 2ème lame » qui après avoir affecté notre fonctionnement par les frais financiers, altère (et durablement compte tenu de la durée des emprunts) notre capacité d'investissement.

Comme on peut le constater le fossé se creuse entre notre ratio et celui de la moyenne nationale.

5) Questions diverses :

Pas de questions, M. Sola Clos la réunion.

Caumont le 07/05/2016

Rédacteur : M. Sola Jean-Louis